



## Descriptif de module

**Domaine** : Santé

**Filière** : Sage-Femme

### 1. Intitulé du module : Période de formation pratique 6 – PFP 6

2022-2023

**Code** : BSC - S.SF.370.2092.F.13

**Type de formation** : Bachelor

**Niveau** : Module de base

**Type** : Module principal

**Caractéristique** :  Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle** :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre : .....

### 2. Organisation

Crédits ECTS : 7

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Si une période de formation pratique se déroule en Suisse allemande, au Tessin ou à l'étranger : le niveau B2 est requis pour la langue du pays d'accueil

Exigences liées à la fréquentation de la formation : Présence en formation pratique de 40h par semaine, de jour, de nuit et de week-end

### 3. Prérequis

Avoir validé le module .....

Avoir suivi le module .....

Pas de prérequis

Autre : .....

### 4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

**A. Rôle d'Expert·e** : Compétences  Ab1  Ab2  Ab3  Ab4

**B. Rôle de Communicatrice·eur** : Compétences  Bb1  Bb2  Bb3  Bb4

**C. Rôle de Collaboratrice·eur** : Compétences  Cb1  Cb2

**D. Rôle de Manager** : Compétences  Db1  Db2

**E. Rôle de Promoteur·rice de la santé** : Compétences  Eb1  Eb2  Eb3

**F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur** : Compétences  Fb1  Fb2  Fb3  Fb4

**G. Rôle de Professionnel·le** : Compétences  Gb1  Gb2  Gb3  Gb4



## Objectifs généraux d'apprentissage

- Appréhender la santé de la femme aux différents âges de la vie, et plus spécifiquement en périnatalité en prenant en compte les développements socio-économiques de l'environnement,
- Appréhender la santé du fœtus, du nouveau-né et du nourrisson,
- Développer une gestuelle de base étendue permettant l'accompagnement des situations périnatales dans une perspective de maintien de la physiologie,
- Développer la clinique obstétricale spécifique à chaque situation en prenant en compte les développements techniques de l'obstétrique,
- Développer une analyse et une gestuelle de base étendue permettant l'accompagnement de situations périnatales complexes
- Développer un esprit d'analyse et un esprit critique, ainsi qu'une posture éthique de la profession
- Développer le leadership propre à la profession

## 5. *Contenus et formes d'enseignement*

### Contenus

Le temps de formation se déroule selon le cursus de l'étudiante couvre les champs professionnels suivants :

- Prénatal (consultations d'obstétriques et/ou urgences obstétricales et/ou prénatal hospitalisation
- Salle d'accouchements
- Post-partum

### Modalités pédagogiques

- |                                              |                                                   |                                                              |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Cours magistral     | <input type="checkbox"/> Séminaire                | <input type="checkbox"/> Projet                              |
| <input type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation               | <input checked="" type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input type="checkbox"/> Modalité digitale   | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : ..... |                                                              |

## 6. *Modalités d'évaluation et de validation*

- |                                          |                                |                                              |
|------------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral  | <input checked="" type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier         | <input type="checkbox"/> ECOS  | <input type="checkbox"/> Autre : .....       |
| <input type="checkbox"/> .....           | <input type="checkbox"/> ..... |                                              |

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Une période de formation pratique est considérée comme échouée si :

- a) la note F est attribuée à l'évaluation de la période de formation pratique
- b) la période de formation pratique est abandonnée
- c) le nombre de jours d'absence atteint 20%
- c) les documents ne sont pas restitués dans les délais
- d) l'étudiant-e est responsable d'un comportement fautif

## 7. Modalités de remédiation et de répétition

**Remédiation**                       Remédiation possible                       Pas de remédiation  
 Examen complémentaire                       Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

**Répétition**                      Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e. La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Une répétition de formation pratique implique une prolongation de formation

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

## 8. Remarques

L'étudiant-e se conforme aux règlements en vigueur dans les différents lieux de formation pratique y compris pour les vaccinations.

La présence en formation pratique est obligatoire. Si absence sur un temps égal ou supérieur à 10%, l'étudiant-e devra compenser par une période de formation pratique d'une durée équivalente à son absence durant la période de formation pratique. Si absence sur une durée égale ou supérieure à 20%, l'étudiant-e est tenu de refaire la totalité de la période de formation pratique.

## 9. Bibliographie principale

- Règlement\_formation\_base\_bachelor-master HES-SO
- Règlement\_filière\_Bachelor\_of\_Science\_HES-SO\_de\_sage-femme
- Plan d'études – cadre 2012 des filières de formation santé HES-SO
- Contrat pédagogique tripartite, (juillet 2008), Delémont : HES-SO
- Liste des lieux de stage, Document Commun Filière Sage-femme, version en cours sur internet
- Document d'évaluation finale des compétences, (version 2012), Delémont : HES-SO
- Notation ECTS, formation pratique
- Evaluation continue journalière, Document Commun\_FilièreSage-femme\_Evaluationjournalière\_AOG\_FSA\_2020
- Recensement du nombre d'actes effectués pendant la formation, DocumentCommun\_FilièreSage-femme\_RecensementActes\_AOG\_FSA\_20.09.2020

## 10. Enseignant.e.s

Tou-s-tes les enseignant-e-s ayant un mandat d'accompagnement pédagogique

**Responsable de module** : Mélanie Picavet

**Descriptif validé le** 16.09.22..., **par** Claire de Labrusse.....

